



Le calendrier de concertation est établi comme suit :

1er semestre 2021 : Expression des besoins et construction des différents espaces

Février-Mars 2021 : expression des besoins et mise en place d'un catalogue d'usage (ateliers sur la base du volontariat) :

- Ateliers « managers » (3 groupes se sont réunis),
- Ateliers « usagers » (5 groupes représentant environ 120 agents se sont réunis)

Avril 2021, projection dans les nouveaux locaux :

- Groupe de travail « managers » pour faire un état des lieux de la démarche et diffusion d'un questionnaire sur les besoins spécifiques des directions et des services.
- Groupe de travail « usagers » pour traiter des équipements mobiliers et de la définition des thèmes d'ambiance des espaces communs

A l'issue de cette démarche, les zones seront déclinées en « briques d'usages » en conception 3D. Un carnet décoratif global comprenant plans, mobilier, planches d'ambiance et matériaux nécessaires à la compréhension des principes et la projection des équipes viendra compléter la démarche.

A ce stade, les réflexions conduisent à mettre en place une part de postes de travail non attribués. En effet, certains agents sont moins présents sur site, en raison notamment des éléments cumulatifs suivants : déplacements sur le terrain, activité en bi-site, télétravail, temps partiel...

Parallèlement, un certain nombre de postes nécessitant des dispositifs techniques spécifiques ou des agents avec un taux de présence élevé sur site au bureau seront dotés de postes attribués.

L'environnement de travail dynamique consiste donc à définir des « territoires d'équipes » avec des postes attribués ou non.

Les agents sont libres d'utiliser les espaces de travail qui correspondent le mieux à leur besoin : poste de travail, salles de réunions (de capacités variées pour répondre aux différents usages), espaces de créativité, zones de rencontres, espaces pause/repas, espaces bibliothèques,...

Il ne s'agit absolument pas pour autant de la mise en place d'open-space puisque les différents espaces sont cloisonnés, mais il s'agit de mettre en place une mosaïque d'aménagements pour faciliter les échanges professionnels.

2nd semestre 2021 : Implantation des équipes dans les nouveaux locaux

Septembre 2021 :

- travail spécifique avec chaque direction pour envisager l'implantation dans les locaux

Novembre 2021 :

- Présentation des plans globaux et détaillés.

2) Mobilité sur le site Viotte

Le stationnement

Dans le contrat de VEFA initial, 25 places de parking permettent de stationner les véhicules de service.

Pour autant, le stationnement des véhicules personnels des agents est un enjeu fort et une démarche a été mise en place en vue de sécuriser les capacités de parking. Ainsi, ce sont 96 places supplémentaires qui pourront accueillir les véhicules des agents en lien avec le plan de mobilité.

Plan de mobilité

La Région a souhaité également accompagner les agents concernés sur le volet accessibilité du site. C'est pourquoi, elle s'engage dans une démarche de plan de mobilité afin de leur apporter des réponses répondant à leurs besoins en matière de déplacements.

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, il vise à optimiser l'efficacité des déplacements afin de diminuer le trafic routier et donc la pollution par les énergies fossiles.

Il invite chaque agent à s'interroger sur ses habitudes de déplacements et sur les opportunités de mobilité alternative, transports en commun et déplacements doux.

Non contraignant, le plan de mobilité se veut incitatif vis-à-vis des agents afin de faire évoluer leurs habitudes de déplacement, mais aussi vis-à-vis des autorités publics en responsabilité afin d'améliorer leurs infrastructures et leur offre de service : réseau Ginko, TER et transports interurbains, voies cyclables, ...

La Région est accompagnée dans cette démarche par le Cabinet INDDIGO, spécialisé dans les questions relatives à la mobilité des collectivités. Lancés en mars 2020 juste avant le premier confinement, les travaux avec ce Cabinet doivent se dérouler selon le calendrier suivant (soumis aux aléas de la crise sanitaire COVID19) :

- Elaboration et présentation d'un diagnostic d'accessibilité du site et d'analyse des données de mobilité : fin 2020,
- Consultation des agents concernés afin de comprendre leurs habitudes de déplacement actuels et à venir (domicile-travail et professionnels). Elle a pris la forme d'un questionnaire en ligne accessible pendant 3 semaines. Cette consultation intègre notamment le déploiement renforcé du télétravail : février - mars 2021, 192 agents ont répondu à ce sondage, soit un très fort taux de réponse de 88%.
- Analyse statistique des résultats de l'enquête et analyse fine des contraintes/opportunités puis restitution des résultats aux agents. Il sera proposé au CHSCT du 8 juin une rapide restitution des résultats de cette enquête.
- Poursuite de la concertation avec les agents au travers de 4 ateliers participatifs (sur la base du volontariat) co-animés avec INDDIGO, du 26 au 30 avril 2021. Ces ateliers ont réuni 72 agents. Ils ont permis de faire émerger de nombreuses idées et propositions d'actions visant à enrichir le plan de mobilité VIOTTE, par l'expression de chaque agent sur ses attentes et ses interrogations quant à ses déplacements futurs. Le plan de mobilité sera ainsi élaboré au plus près des besoins des agents.
- Finalisation du plan de mobilité VIOTTE sur 3 ans, pour présentation à la validation d'un prochain CHSCT, puis des élus (délibération AP) : 3ème trimestre 21.

Questions les fréquentes sur le projet « Viotte »

Quel sera le confort thermique du bâtiment ?

La conception du bâtiment a été réalisée sous la réglementation thermique (RT) 2012. Le niveau attendu est conforme à cette RT, améliorée de 20 % en termes de consommation énergétique avec une part d'énergie renouvelable au moins égale à 40 %. Le chauffage sera assuré par une chaufferie bois commune à plusieurs bâtiments du site. La ventilation sera à double flux, ce qui assurera un renouvellement d'air filtré continu.

Le confort d'été sera assuré non seulement par cette ventilation double flux qui pourra insuffler de l'air frais en été (16°C) mais aussi par des brise-soleil extérieurs orientables permettant une protection contre les surchauffes estivales.

Quel type d'éclairage dans les bureaux ?

L'éclairage artificiel des bureaux sera assuré par des plafonniers à led à détection de présence et gestion de la lumière du jour.

Quelle sera la répartition des espaces de convivialité entre les niveaux ?

La Région occupera une partie du rez-de-chaussée et les niveaux R+2 à R+6 inclus. Les étages 2 à 5 seront pourvus chacun, d'un espace de convivialité d'environ 33 m².

Il semblerait qu'une terrasse soit présente sur ce bâtiment ?

Une terrasse ceinturant le 5ème étage sera aménagée avec un revêtement de sol en lames de bois local. La largeur de cette terrasse variera de 1.60 m à 3.75 m et sera marquée par la présence de végétaux en bacs.

Y aura-t-il des douches dans le bâtiment ?

Deux blocs de douches de grande surface seront aménagés au rez-de-chaussée à proximité des sanitaires. Il s'agira de douches dites à l'italienne et totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un espace de repos est-il prévu ?

Les aménagements intérieurs prévoient un espace de repos avec le mobilier adapté. Sa localisation n'est pas encore figée mais devrait se situer en étage intermédiaire.

Quel niveau d'isolation acoustique entre les bureaux et avec les espaces copieurs ?

Toutes les cloisons séparatives comporteront un matériau isolant biosourcé (laine de bois) et seront construites « toute hauteur » entre les dalles. Les espaces copieur seront localisés au niveau du noyau central de chaque étage, les isolant ainsi des bureaux.

Y aura-t-il de la couleur au niveau des sols et des murs ?

Un atelier spécifique avec les agents permettra de faire des choix de couleur et d'ambiance sur propositions de l'architecte d'intérieur dans la gamme prescrite par l'architecte, maître d'œuvre de l'opération.

Quoi qu'il en soit du bois naturel local est envisagé à l'accueil, en plafond de la grande salle de réunion et dans les circulations du rez-de-chaussée, au niveau de chaque palier d'ascenseur et du mobilier d'archives.

Quel type de mobilier ?

Dans tous les espaces collaboratifs, un mobilier spécifique est prévu. Les hauteurs d'assises et les configurations seront variables selon les espaces.

Dans les espaces bureau « conventionnels », il s'agira soit de mobilier récent repris des sites libérés, soit de nouveau mobilier permettant des configurations nouvelles.

Les propositions de mobilier seront, quoi qu'il en soit le fruit des ateliers de concertation qui se sont déroulés durant le premier semestre 2021 avec les agents.

Y aura-t-il des casiers ?

Des espaces des casiers individuels sécurisés sont prévus dans les étages pour les effets personnels et professionnels.

Pour les agents qui bénéficient d'aménagement de poste, auront-ils un poste attribué ?

Les agents bénéficiant d'un aménagement de poste pour raison médicale auront un poste attribué. Mais cela concerne assez peu d'agents.

Quels stationnements pour les 2 roues ?

Un local pour les vélos personnels des agents sera aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment. Il comportera 64 emplacements et sera sécurisé par un contrôle d'accès. Des prises électriques situées dans ce local permettront la recharge des batteries.

Un autre espace sécurisé est prévu en parking en sous-sol pour les vélos de service.

Les 2 roues motorisés pourront stationner en parking en sous-sol dans un espace lui aussi sécurisé.

Combien de véhicules de service seront sur site ?

20 véhicules de service en pool seront stationnés en parking au sous-sol, ce qui est supérieur au nombre de véhicules actuellement présents sur les sites qui intégreront Viotte. Cette flotte sera en partie décarbonée avec au départ 8 véhicules électriques.

Une zone fumeur est-elle prévue ?

Il n'y a pas de pièce dédiée aux fumeurs, mais une terrasse existe au 5ème étage et pourra faire l'objet d'un aménagement spécifique.